La seigneurie de Berck-sur-Mer au XIVe siècle et sa tour.

Par **Georges de LHOMEL**

Sur la côte de la Manche, entre les embouchures de la Canche et de l'Authie s'échelonnaient au XIVe siècle, plusieurs ports ou havres ; les deux principaux étaient Seyman(1) ou Seymon(2) et Waben. Entre ces deux ports s'étaient bâtis les villages de Cucq, Merlimont et Berck(3).
Berck situé sur la rive droite d'une rivière connue plus tard sous le nom de l'Arche(4), à cause des courbes que son cours décrivait, fut d'abord peuplé de pêcheurs dont tout l'outillage consistait en de simples filets ; plus tard quand la pêche prit une plus grande extension, les abbayes et les seigneurs du lieu, dotèrent la population de bateaux et constituèrent la marine de ce village.

Le nom de Berck se rencontre dès 1215 dans une charte mentionnant un certain Pierre de Berck qui au mois de juillet, fut témoin d'une donation en faveur de la maladrerie du Val de Montreuil(5).

Quelques années après en 1225 dans le cartulaire de l'abbaye de Valoires, nous trouvons ce village cité pour la première fois. Mais est-ce à dire que son administration ecclésiastique date de cette époque ? C'est une question que les textes n'ont pas permis d'établir. Nous savons seulement qu'en 1123, la cure de Berck n'existait pas. Ceci résulte d'une charte d'Enguerrnand, évêque d'Amiens, énumérant toues les paroisses à la nomination de l'abbaye de Saint-Josse-sur-mer. Dans cette liste sont citées les paroisses de Verton et de Waben, mais il n'est fait mention ni de Berck ni de Groffliers, qui furent cependant plus tard à la nomination de l'abbé de Saint Josse.

Une copie du Pouillé de Picardie, reproduit par Dom Grenier, mentionne ces deux paroisses à la date de 1303 ; à côté de Berck et de Groffliers nous y voyons encore Waben, Verton, Merlimont, Cucq et Seymon.
Si l'organisation ecclésiastique existe dans ces localités, il n'en est pas de même de l'organisation administrative car dans une charte du mois d'avril 1319 la commune de Waben et les villages de Berck et de Verton se réunissent pour ester en justice(6).
A côté de la paroisse se trouvait la seigneurie du village.
Nous ne savons exactement à qui elle appartint jusqu'en 1350 ; mais à cette date, Raoul, comte d'Eu, connétable de France en possédait les revenus.

Lorsqu'il fut condamné à être décapité pour crime de haute trahison, le Bailli de Calais, reçut le 19 novembre 1350, ordre de mettre tous les biens du criminel en la main du Roi. Le connétable était fils de Raoul de Brienne Comte d'Eu, et de Jeanne de Mello, qui conclut le 12 mars 1325 un accord avec Jeanne de Fiennes, veuve de Jean de Châtillon pour la succession de sa grand'mère, Béatrix de Châtillon, et spécialement pour la terre de Beaurain(7).

Le 23 décembre 1350, le Roi Jean II donnas à son chambellan, Robert de Lorris, seigneur d'Ermenonville, le château et la maison-forte et l'hospice de Beaurain et tous les « *Revenus*

avoueries, aveines, émolumens quelconques et quoiqu'ils puissent monter, comme aussi tout le droit domaine avec toute justice, haute, moyenne et basse possédée par le Roi dans les villes de Berck et de Verton, non seulement à cause de la confiscation, mais à cause de la séparation faites des villes de Berck, et de Verton d'avec celle de Waben, pour ce que ces dites villes étoient anciennement unies et conjointes avec la commune de Waben »[8]. Ces revenus ne s'élevaient qu'à la somme de 500 livres [9] en raison de la mortalité causée par les guerres et par la peste [10]. La terre de Berck dut être vendue par Robert de Lorris, car, en 1361, Barthélémy Macquerel en était le seigneur. Il est ainsi qualifié dans l'article 342 *Des raisons du Procureur du Roi de France contre celui d'Angleterre*[11].

C'est à cette époque, c'est à dire sous la domination anglaise de 1361 à 1369, que Barthélémy Macquerel ayant perdu sa fortune et étant tombé « *en petitesse* » s'aboucha avec Nicolas de Louvain, gouverneur du Ponthieu pour le Roi d'Angleterre, au sujet de la vente de la terre de Berck.
Il se mirent en accord sur une somme à payer en viager au vendeur et à sa femme, issue de race noble : mais ce dernier mourut pendant les pourparlers et aucun acte n'étant signé, la seigneurie passa aux héritiers du défunt[12].
Cela ne faisait pas l'affaire de Nicolas de Louvain qui tenait à posséder Berck, et pour cela désirait en faire confirmer le transport.
Ne pouvons-nous pas supposer sans témérité que dans cette vente Nicolas de Louvain[13] était le mandataire du Roi d'Angleterre Edouard III, heureux qu'un de ces sujets possédât sur la côte une terre où était bâti un phare ?
Dans notre étude sur la tour de Berck, nous insisterons sur le désir que devait avoir ce monarque de possédait ce « foïer ».

Le Roi de France par contre s'opposait à cette cession disant que le « Foïer » de Berck était « *des fiefs d'appartenances et seigneuries de Berck qui alloit jusqu'au banc de la mer et tout ce qui appartenait à Macquerel étoit tenu a pur et sans moyen du château de Beaurain et en souverainete et ressort du Roi à cause de son château de Montreuil, donc ni l'Angleterre ni les échevins de Waben n'y avoient aucun droit ».*
D'ailleurs *« Lesdits de Ponthieu n'avoient aucun droit dans la ville de Berck si ce n'estoit pour certaines rentes d'aveinages, qui estoit un produit superficiel, que les Rois d'Angleterre n'y avoient aucun droit de justice et que s'ils en avoient, ils ne pouvoient porter que sur ceux de l'aveinage et d'avouerie non payés ».*

Colart Macquerel, fils de Barthélémy, refusa de souscrire aux prétentions de Nicolas de Louvain qui le força à s'expatrier. Ce départ permit au Gouverneur du Ponthieu de « gagner » Jean Macquerel oncle de Colart qui n'avait aucun droit sur la terre de Berck et d'obtenir de lui qu'il en confirmât le transport devant le bailli de Waben, quand il l'aurait du faire devant celui de Beaurain.

Malheureusement pour Nicolas de Louvain, l'occupation anglaise ne devait pas durer et le comté de Ponthieu étant rentré en 1369 sous l'obéissance du Roi de France, Berck fut de nouveau confisqué.
Par plusieurs donations royales cette terre passa par lettres de Mai 1369 à Jean de Dainville, Chevalier et Maître d'Hôtel du Roi, à Oudart de Renty[14] à d'autres propriétaires qui nous sont inconnus[15] et enfin à Désré Disque après la mort duquel ladite seigneurie fut encore une fois réunie au domaine Royal.
Tassart Macquerel avait bien essayé d'en procurer la restitution à son neveu, mais par ordre d'Oudard de Renty il avait été assassiné[16].

Colart Macquerel ne se tint pas pour battu et le 2 mars 1390 revendiqua devant le Roi la terre de Berck.
Le 14 février 1391 une enqête fut ordonnée sur la véracité des faits énoncés et Berck repassa dans les mains de Colart Macquerel par lettres patentes du 20 juillet 1392. Dans sa supplique, le demandeur se disait[17] « povre homme, aveugle, chargé de feme et d'enfants ».
Cette terre échut par héritage quelques années après à un autre membre de la famille Macquerel et le 10 février 1399 Fremin Macquerel, fils de Robert, seigneur de Berck, en servait aveu au Roi[18].
Le 15 février 1427[(19] et le 10 février 1438[20], David Le Fée, neveu et héritier par bénéfice d'inventaire de Fremin Macquerel, écuyer, et le possesseur de cette seigneurie, puis en 1475 c'est Robert Le Fée qui avait dû être héritier d'un membre de la famille[21].
Quelques années plus tard cette seigneurie fut vendue à l'illustre maison de Croy qui la possédait en entier lors de la rédaction de coutumes de Beaurain en 1507[22].

Charles VI avait bien donné à son chambellan, Jean, seigneur de Croy et de Renty, le 28 janvier 1412, la terre de Beaurain mais à cette date Jean de Croy n'avait que la haute justice à Berck.
Avant de faite l'étude de la tour de Berck, nous avons cru nécessaire de passer en revu des seigneurs de cette commune au XIVe siècle, époque pendant laquelle ce phare occupa une place important dans le système de défense de la côte Picarde.
Cette tour, XIVe siècle et presque semblable à celle de Verton. C'est une construction carrée mesurant 6,50 m dans son œuvre et faite avec des grès provenant des carrières de Marquises ; M. Enlart directeur du musée du Trocadéro est formel à cet égard. Mais à quelle date précise a-t-elle été construite ? L'a-t-elle été par les rois de France ou par les seigneurs de Berck ? Ces problèmes sont difficiles à résoudre.
Un premier point est acquis, c'est que le « foïer » de Berck existait en 1361. Pendant le XIVe siècle la Marine française était florissante, bien armée, et des phares étaient nécessaires sur la côte pour préserver les navires des écueils et de la surprises des ennemis.
Un premier « foïer » fut établi à Verton mais les sables de la mer s'avançant de plus en plus et les rivières se comblant, on décida de construire à Berck un phare pour remplacer celui de Verton, port dans lequel remontait très difficilement les navires.

Le feu des phares était entretenu par du charbon de bois et des fagots. A Boulogne la surveillance était permanente et des feux de charbon étaient allumés chaque nuit au dernier étage de la tour d'ordre, aux frais de la ville de Boulogne.

Deux guetteurs entretenaient le bûcher. A mesure que le navire s'éloignait dans l'Est, il pouvait communiquer avec le sémaphore de Calais, établi durant la guerre franco-flamande de 1300. Il y avait aussi des fanaux à Dunkerque, à Nieuport, à Ostende et le 15 avril 1366, les marchands en réclamaient le rétablissement « si comme souloient estre en vieulx tems[23] ».
Les foyers de guerre et les fanaux relevaient de l'amirauté, des vicomtés du littoral ou des municiplaités.
Dans l'ordonnance de Charles V, avril 1364, la nuit, les lueurs rouges au bûcher de la tour montraient aux marins « *leur chemin et leur adresse et brûlaient afin que les nefs et navires qui venoient au port pussent venir seurement ».*
Ils servaient aussi pour prévenir s'il y avait des navires ennemis en mer.

Le foïer de Berck passa par de grandes vicissitudes, d'après les Chroniques de Monstrelet, l'ennemi en 1412 bouta (détruisit) les feux de Berck en enfreignant les trèves[24].
Pendant les siècles suivants, il subit plusieurs transformations.

Les tempêtes de sable en exhaussant le sol ont diminué sa hauteur qui, dit-on devait être celle de la tour de Verton[25].
Sur sa face face occidentale, à près de 6 mètres du sol, surplombant deux mâchicoulis en grès et calcaires supportés par des consoles. Ces mâchicoulis datent, comme la tour du XIVe siècle. Peut-être ont ils été ajoutés pendant l'occupation anglaise et par les soins de Nicolas de Louvain ? Mais assurément ils ne sont pas de simples ornements, car au XIVe siècle ces éléments de fortifications étaient très employés et à travers leurs ouvertures les défenseurs du phare ont sans doute projeté sur des assaillants des flèches, des pierres ou des liquides bouillants. Il serait de même curieux de savoir si devant la tour de Berck il n'existait pas un fossé destiné à arrêter l'élan des assaillants : toutes questions intéressantes à résoudre.

En 1740, Berck fut choisi pour y établir un poste de guetteur. « *Berck* disait un rapport au Roi*, est à une lieue de Cucq. Ce lieu est très favorablement situé pour l'établissement d'un guetteur et comme il découvrira fort loin sur la mer et qu'il sera aperçu non seulement de l'intérieur du pays mais encore sur la côte et à plusieurs lieues sur la gauche, il conviendrait que ce fut un pilote, par conséquent payé par le Roi. Quand il fera découverte sur la mer, il pourra donner les signaux le premier sans attendre ceux de Saint-Josse ni des guetteurs de sa gauche »*[26].

Le service du guet dans la tour de l'église ne fut réparé en 1767 et le coq qui servait de girouette eut le même sort en 1771.
Le poste de guetteur offrait du danger, car le 22 novembre 1780, un de ces surveillants, Michel Boulogne, y fut tué par la foudre à côté de son fils. Le rapport du chirurgien établit que « *Boulogne avait eu les cheveux de la tête et la jambe gauche brûlés et que la foudre avait laissé une de ses odeurs de souffre insupportable ».*
Après l'accident, Boulogne fut remplacé par son beau-frère Antoine Bridenne.
C'est après cet accident que la tour, exhaussée, dit M. Plancouard, fut réparée en pierres blanches. Les cloches furent descendues, la plus grosse fut remontée en 1782, et la petite en 1784.

Les tempêtes nécessitaient des réparations continuelles. Au mois d'Avril 1786 la tour, la croix et le coq furent encore remis en état. Et cela ne fut point inutile car le clocher de Berck allait sous la révolution et l'Empire rendre de grands services à l'armée et à la navigation.

Le 14 octobre 1792, le commandant du Génie ruel de Belle-Isle disait :
« *Une tour qui sert de clocher à l'église de Berck donne un aspect et un point de reconnaissance aux navigateurs ».*

Au haut de cette tour on a pratiqué une guérite d'où l'on découvre de toutes parts la pleine mer. Ce poste est parfaitement choisi, d'une communication facile pour l'intelligence des signaux, le village est à découvert et se voit de la mer d'où il n'est éloigné que d'un quart de lieue[27].
Le 3 mars 1793, le conseil d'administration du district de Montreuil se réunissait dans l'église de Saint-Saulve de cette ville et décidait qu'on établirait un signal à l'église de Berck, et que deux guetteurs seraient mis à ce poste comme dans les trois autres, c'est à dire : à l'Anse-à-l'Avoine, à l'Anse-au-Beurre et au Haut-banc. Le 1er juin suivant, un nouveau rapport établissait que le clocher de Berck était séparé pour le service maritime, la reconnaissance des signaux et le logement d'un guetteur[28].

Mais un troisième rapport, celui du lieutenant de Génie en Chef Schillemans, du 28 octobre 1798, demandait la suppression de la vigie : « *La vigie du clocher de Berck,* disait-il *doit être supprimée comme intermédiaire inutile entres les postes du Haut-banc et de l'Anse-au-Beurre »*[29].

Après les guerres de l'Empire, le clocher de Berck ne fut plus employé pour les services de l'Etat et n'abrita qe deux cloches, l'une de 1546 ; l'autre beaucoup plus récente.
En 1793 la plus grosse cloche fut envoyée à Lille pour la refonte. Elle pesait 1038 livres[30] et était par conséquent plus lourde que celle de 1546.

Depuis quelques années, la Municipalité a fait faire des réparations importantes à l'église et à la tour, qui n'offre plus qu'un intérêt secondaire.

Dans le bas, elle a conservé ses assises du XIVe siècle, dans le haut elle a subit de grandes transformations du XVIe au XIXe siècle.

Cette tour avons-nous dit, est enfoncée dans le sable, et on a donné biens des explications différentes et sans bases sérieuses de cet ensablement. Nous demandons à la Commission des Monuments Historiques de vouloir bien, d'accord avec la municipalité, faire reconnaître la profondeur de ses assises ainsi que celles de l'église. L'ère des légendes est close ; l'histoire se fait aujourd'hui sur des pièces authentiques et non avec des commérages et des propos en l'air.
Il appartient à votre Commission de nous aider dans la recherche de la vérité sur ce point d'histoire locale, et nous sommes certain qu'elle ne faillira pas à cette tâche.

(1) Bibliothèque Nationale Collection des Cartes, Carte de Visconti XIVe siècle.
(2) Collection Dom Grenier Volume 97 page 22. Pouillé de Picardie en 1303. Le curé de Cucq l'était également de Seymon.
(3) En langue Celtique, Mont, déclivité ou dune appelation qui devait plus tard être remplacée par celle de Dune, également d'origine Celtique et voulant dire Colline monticule (Kurth. La frontière linguistique en Belgique et dans le Nord de la France page 361).
(4) Du mot Arca, rivière courbée.
(5) Georges de Lhomel Cartulaire de Montreuil, P.164.
(6) Coll. Dom Grenier Vol. 298 fol. 129. Le roi approuva la séparation des trois villes de Waben, Berck et Verton dans les lettres de Janvier 1351.
(7) Philippe de Créquy, Seigneur de Créquy, de Fressin etc… avait vendu en 1248 au comité de Saint-Pol la terre de Beaurain, qui lui était échue de la succession de Guillaume, châtelain de Saint Omer, son oncle. (Pièces originales, verbo Saint-Omer).
(8) Arch. Nat. J.J.80 N°220 fol.170 vidimus en fév. 1351 des lettes du 23 décembre 1350.
(9) Bibliothèque Nationale Manuscrit français 2835 fo.228 Extrait des mémoriaux de la Chambre des Comtes.
(10) Arch. Nat. J.J.80 pièce 220
(11) Tierny. La prévôté de Montreuil.
(12) Archives Nationales J.J. 145 pièce 45. Au record ofice nous trouvons Nicolas de Louvain (Loveyne, Lovaigne, Levaygne, Lovayne) Qualifié Knight (Chevalier) et Margaret Wife (Femme) of Nicolas Scheward (Intendant) of the lordships (Seigneuries) of Ponthieu and Monstreuil en 1364.
(13) Nicolas de Louvain Sénéchal de Ponthieu, lord of Botresham, mandataire pour la paix en 1363.
(14) Archives Natinales J.J. 100 n° 195 folio 57 vo. Le Roi avait confisqué la terre de Berck sur Nicolas de Louvain.

(15) Peut-être Enguerran sieur de Coucy en fut-il aussi seigneur car il avait acheté en viager la Châtellerie de Beaurain. (Arch. Nat. J.J. 124 n° 311 folio 178.
(16) Arch. Nat. JJ 145 n° 45
(17) Arch. Nat. JJ 145 n° 45 folio 20.
(18) Bibliothèque Nationale Coll. Gaignières. Les Maquerel seigneurs de Berck ne descendraient-ils pas de Gauthier Macquerel, échevin de Saint-Josse en 1237 et 1240 ? Dans les pièces originales, 1831 au mot Maquerel, on trouve « Fremin Maquerel, escuyer , seigneur de Berck » le 23 octobre 1410 avec neuf écuyers de sa compagnie : Hen,ri de Saint-Ligier, Pierre de Varlussel, Jehan d'Avennes, Robert de la Haye, Pierre de Ronsières, Mathieu de Foucaucourt, Jehan de Lisle, Jehan Galcourt et Henry Lalemand.
(19) Archives du Château du Roeux. Communication du Prince de Croy-Sobre.
(20) Arch. Dép. du P. de C. série E, seigneurie de Beaurain.
(21) Arch. Dép. du Nord Chambre des comptes de Lille, registres anciens page 35 ; il est qualifié « tenant la terre, seigneurie de Berck ».
(22) Nicolas Hourdel, licenciés ès lois, bailli de Vron, Maintenau et Berck, 1507, pour le Seigneur de Croy.
(23) De la Roncière. Histoire de la Marine française Tome II pp. 542-544.
(24) Monstrelet – Chroniques Tome II chap. XIII p. 266.
(25) En 1385, il y avait encore un port à Verton où l'on avait rassemblé les tonneaux à biscuits pour transporter à Etaples et de là au Crotoy. (bibliothèque Nationale – Pièces originales vol. 338 p. 7381.
(26) Archives du Ministre de la Marine, cartes et plans.
(27) Georges de Lhomel : Le gouvernement militaire de Montreuil p. 240.
(28) Archives du Génie d'Arras.
(29) Id.
(30) Archives départementales du Pas-de-Calais District de Montreuil 129.

Mémoires de la Commission Départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais
Tome III – 1910 – page 289 ?